

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Nombre de Conseillers :

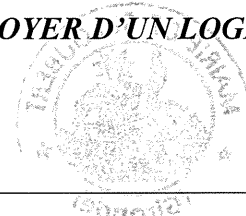
En exercice	: 06	L'an deux mille vingt trois
Présents	: 06	Le 28 septembre à 19 heures 45
Pouvoir	: 00	Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents	: 00	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. le Maire Christopher LATAPY

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Sophie BAEZ, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Guillaume JOLLES, Mme Julie BOUTOUILLE,

Secrétaire de séance : Mme Laurence CLEMENT-SALON

**OBJET : Délibération 2023-035 FIXATION DU MONTANT DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL**



M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé lieu-dit michotte est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, le loyer mensuel situé lieu-dit michotte à la somme de 792,00 €. Ce loyer sera réglé au 5 de chaque mois au Trésor Public,
- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, la charge mensuelle de 8,00 € correspondant à la vidange de la fosse septique,
- Que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- D'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour ce logement désigné ci-dessus.

**Vote :**

- **Pour : 06/06**
- Contre : 00/06
- Abstention : 00/06

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 28 septembre 2023

M. le Maire  
Christopher LATAPY

La Secrétaire de Séance  
Mme Laurence CLEMENT-SALON

